

Saint-Léonard – Tarifs permis occupation temporaire domaine public pour travaux

- 1° pour la délivrance d'un permis d'occupation temporaire du domaine public : 40,00 \$
- 2° pour les frais d'études techniques relatives à une demande de prolongation d'une occupation temporaire du domaine public au-delà du délai fixé au permis : 100,00 \$
- 3° pour une occupation temporaire du domaine public, par jour :
 - a) à l'arrière du trottoir ou dans une ruelle 40,00 \$
 - b) sur un trottoir ou une chaussée, le mètre carré 0,75 \$
 - c) sur une rue locale ou une rue collectrice indiquée au plan de hiérarchisation du réseau routier de l'arrondissement de Saint-Léonard, en plus du tarif fixé aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 3° du premier alinéa
 - i) si la largeur totale occupée est d'au plus 3 m : 25,00 \$
 - ii) si la largeur totale occupée est de 3 m à 6 m : 75,00 \$
 - iii) si la largeur totale est de plus de 6 m
 - pour les 6 premiers mètres : 75,00 \$
 - par tranche de 3 m en sus des premiers 6 m : 150,00 \$
 - iv) si l'occupation visée aux sous-paragraphes i) à iii) du sous-paragraphe c) du paragraphe 3° du premier alinéa entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé : 150,00 \$
 - d) sur une autre rue que celles mentionnées au sous-paragraphe c) du paragraphe 3° du premier alinéa en plus du tarif fixé aux sous-paragraphes a) et b) du paragraphe 3° du premier alinéa
 - i) si la largeur totale occupée est d'au plus 3 m : 40,00 \$
 - ii) si la largeur totale occupée est de 3 m à 6 m : 150,00 \$
 - iii) si la largeur totale est de plus de 6 m
 - pour les 6 premiers mètres : 150,00 \$
 - par tranche de 3 m en sus des premiers 6 m : 300,00 \$
 - iv) si l'occupation visée aux sous-paragraphes i) à iii) du sous-paragraphe d) du paragraphe 3° du premier alinéa entraîne la fermeture temporaire de la rue à la circulation, en plus du tarif fixé : 500,00 \$
- 4° pour la délivrance d'un extrait du registre des occupations, il sera perçu :
 - a) la page : 3,00 \$
 - b) minimum : 15,00 \$
- 5° pour l'enlèvement d'une boîte de dons, il sera perçu : 300,00 \$
 - a) les frais d'entreposage, par jour : 25,00 \$
 - i) pour un maximum de 60 jours